



COMMUNE DE SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021**

---

(en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt et un et le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27  
Présents : 24 (de la délibération 1 à 5) – 23 (de la délibération 6 à 22)  
Représentés : 3  
Absent : 0 (de la délibération 1 à 5) – 1 (de la délibération 6 à 22)  
Votants : 27 (de la délibération 1 à 5) – 26 (de la délibération 6 à 22)

**PRESENTS A LA SEANCE** : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie AMMIRATI, Madame Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Yohann TANGUY, Romain GAZIELLO, Adrien VIVES, Marc VAN WAYENBERGE, François FERRY, Jean-Pierre FRANCHI et Claude BLANC et Mesdames Marie-France LOUET, Sandra NIRANI, Valérie PELLERIN, Madame Isabelle PIANA, Angélique CHATAIN, Michèle OTTOMBRE-BORSONI, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

**REPRESENTES** : Madame Fabienne MANZONE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Madame Sophie VILLEVAL (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN) et Monsieur Marc ERETEO (Pouvoir à Monsieur Claude BLANC).

**ABSENT** : Monsieur Pierre LARA (A partir de la délibération 6 jusqu'à la 22).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Romain GAZIELLO.

*Monsieur Romain GAZIELLO, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée secrétaire de séance.*

*Il procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

***Intronisation de Mme Augusta ROUQUIER suite à la démission de Mme Alexandra MARENGO.***

***Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 est adopté à l'unanimité.***

**Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :**

- Décision du Maire n°22/2021 : Construction d'un équipement polyvalent BATIPOLY – Fin de mission AMO SPL.
- Décision du Maire n°23/2021 : Bail de location du Centre de soin de la faune sauvage et convention de prestation de service.
- Décision du Maire n°24/2021 : Mission d'accompagnement pour l'installation d'un hameau léger sur le territoire communal.
- Décision du Maire n°25/2021 : Marchés d'assurance de la commune 2022-2024.

# **ORDRE DU JOUR**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

1. Achat de vêtements de travail – Groupement de commande avec la Ville de Grasse.
2. Atlas de la biodiversité communale – Appel à projet - Convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels PACA.

## **RESSOURCES HUMAINES**

3. Création de poste agent administratif– Actualisation tableau des effectifs.
4. Modification de la durée hebdomadaire de travail – Services Techniques – Agent contractuel.
5. Création de postes d'agent de maîtrise et de technicien territorial au sein des services techniques – Actualisation du tableau des effectifs.
6. Modification de la charte de l'ATSEM.
7. Convention de disponibilité opérationnelle avec le SDIS – interventions
8. Convention de disponibilité pour formation avec le SDIS.

## **FINANCES**

9. Subvention exceptionnelle à l'association « Géronimo ».
10. Subvention exceptionnelle à l'association « Initiative en Siagne »
11. Subvention exceptionnelle à l'association « FRCVTT de Saint-Vallier ».
12. Limitation du dégrèvement de la taxe foncière.
13. Admission en non-valeur.
14. Budget principal : décision modificative N°1
15. Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement garantie à première demande.
16. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
17. Demande de subvention pour l'habitat réversible

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

18. Convention de réciprocité avec la commune de Le Tignet relative à la répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques.
19. Convention de réciprocité avec la commune de Mons relative à la répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques.
20. Convention de réciprocité avec la commune de Valbonne relative à la répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques.

## **CULTURE**

21. Bibliothèque : Autorisation de désherbage.

## **URBANISME-FONCIER**

22. Foncier : Vente parcelle appartenant à M. Olivier Maure.

## **AFFAIRES DIVERSES**

---

## **DELIBERATION n° 1 (n°2021-075) : Achat de vêtements de travail – groupement de commande avec la ville de Grasse**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la conclusion d'un groupement de commande entre la Ville de Grasse et la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne pour l'achat de vêtements de travail,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à la signer ainsi que tout document afférent à cette convention.

---

## **DELIBERATION n° 2 (n°2021-076) : Atlas de la biodiversité communale – Appel à projet – Convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels PACA.**

---

**RAPPORTEUR** : Thibault DESOMBRE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la candidature de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne à l'appel à projet d'Atlas de la Biodiversité Communale lancé par l'Office Français de la Biodiversité et autoriser M. le Maire à solliciter l'OFB pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 80 % de la prestation,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à missionner le CEN PACA pour nous accompagner dans le dépôt de notre candidature à l'appel à projet d'Atlas de la Biodiversité Communale lancé par l'Office Français de la Biodiversité, puis effectuer l'étude, pour un montant de 28 220 €,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la Convention de Partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels PACA,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter d'autres organismes susceptibles de financer cette action,
- **DE DIRE** que les projets qui seront retenus dans le cadre de cette collaboration seront inscrits au budget de la commune,

---

## **DELIBERATION n° 3 (n°2021-077) : Création de poste agent administratif – Actualisation du tableau des effectifs**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE CREER** un poste d'agent administratif contractuel au sein des services administratifs,
- **D'AUTORISER** le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.

---

## **DELIBERATION n° 4 (n°2021-078): Création de postes agent de maîtrise et technicien territorial – actualisation tableau des effectifs (n°2021-078)**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE SUPPRIMER** un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>er</sup> classe à temps complet au sein des services techniques de la commune,
- **DE CREER** un poste d'agent de maîtrise à temps complet au sein des services techniques de la commune,
- **DE SUPPRIMER** un poste d'Agent de Maitrise Principal à temps complets au sein des services techniques de la Commune,
- **DE CREER** un poste de Technicien Territorial à temps complet au sein des services techniques de la commune,
- **D'AUTORISER** le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.

---

## **DELIBERATION n° 5 (n°2021-079) : Modification de la durée hebdomadaire de travail – Services techniques – Agent contractuel.**

---

**RAPPORTEUR** : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** le temps de travail hebdomadaire du poste d'adjoint technique non titulaire créé dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion » à 26 h 00 par semaine à compter du 17 septembre 2021.
- **D'AUTORISER** le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

**Monsieur Pierre LARA, Adjoint au maire quitte la salle.**

---

## **DELIBERATION n°6 (n°2021-080) : Modification de la charte de l'agent spécialisé des écoles maternelles de Saint-Cézaire-sur-Siagne.**

---

**RAPPORTEUR** : Marie AMMIRATI, Adjointe au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification du temps de pause repas à 45 mn pour les ATSEM en poste au sein du service scolaire de la commune,
- **D'AUTORISER** M. le maire à signer la charte de l'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelle de la commune modifiée.

---

**DELIBERATION n° 7 (n°2021-081) : Démarche de soutien à la politique du volontariat chez les sapeurs-pompiers - Convention de disponibilité opérationnelle.**

---

**RAPPORTEUR** : M. le Maire

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la démarche de soutien aux sapeurs-pompiers volontaires et les modalités de fonctionnement de cette convention,
- **D'AUTORISER** M. le maire à signer cette convention de disponibilité opérationnelle avec les agents communaux sapeurs-pompiers volontaires concernés.

---

**DELIBERATION n° 8 (n°2021-082) : Démarche de soutien à la politique du volontariat chez les sapeurs-pompiers - Convention de disponibilité pour formation.**

---

**RAPPORTEUR** : M. le Maire expose :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la démarche de soutien aux sapeurs-pompiers volontaires et les modalités de fonctionnement de cette convention,
- **D'AUTORISER** M. le maire à signer cette convention de disponibilité pour formation avec les agents communaux sapeurs-pompiers volontaires concernés.

---

**DELIBERATION n° 9 (n°2021-083) : Subvention exceptionnelle à l'association GERONIMO.**

---

**RAPPORTEUR** : M. le Maire expose :

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'association Geronimo d'un montant de 300 € afin de participer à cette dépense supplémentaire.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2021 chapitre 65.

---

**DELIBERATION n° 10 (n°2021-084) : Subvention exceptionnelle à l'association INITIATIVES EN SIAGNE.**

---

**RAPPORTEUR** : M. le Maire expose

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'association Initiatives en Siagne d'un montant de 151.20 € afin de rembourser cette dépense supplémentaire.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2021 chapitre 65.

---

**DELIBERATION n° 11 (n°2021-085) : Subvention exceptionnelle à l'association FRCVTT ST VALLIER.**

---

**RAPPORTEUR** : M. le Maire expose

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'association FRCVTT ST-VALLIER d'un montant de 1 500 € afin de participer aux frais de déplacements de la jeune championne.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2021 chapitre 65.

---

**DELIBERATION n° 12 (n°2021-086) : Limitation du dégrèvement de la taxe foncière.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE LIMITER** l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à **40 % de la base imposable**. Pendant les deux premières années, le propriétaire ne sera donc assujéti à la taxe foncière sur les propriétés bâties que sur 60 % de la valeur foncière de son bien.

---

**DELIBERATION n° 13 : Admissions en non-valeur.**

---

**DELIBERATION REPORTEE**  
*(en raison de la non transmission des éléments par la trésorerie)*

---

**DELIBERATION n° 14 (n°2021-087) : Budget principal – décision modificative N°1.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modifications budgétaires ci-dessus.

---

**DELIBERATION n°15 (n°2021-088) : Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie à première demande.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
- **D'APPROUVER** la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de **17 100** euros (l'ACI) de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, établi sur la base des Comptes de l'exercice (**2019**) :
  - o en excluant les budgets annexes suivants : aucun
  - o en incluant les budgets annexes suivants : tous
  - o Encours Dette Année (**2019**) : 1 898 854 EUR

- **DE DIRE** que l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI a été prévue chapitre 26 [section Investissement] du budget primitif 2021 de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes :

Année 2021	5 700 €
Année 2022	5 700 €
Année 2023	5 700 €

- **D'AUTORISER** le Maire à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'acte d'adhésion au Pacte à l'issue du Conseil d'Administration de l'Agence France locale – Société Territoriale qui actera l'entrée formelle au capital de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
- **DE DESIGNER** *Christian ZEDET* en sa qualité de Maire et *Jacques-Edouard DELOBETTE*, en sa qualité d'Adjoint délégué aux finances, en tant que représentants titulaire et suppléant de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- **D'AUTORISER** le représentant titulaire de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- **D'OCTROYER** une garantie autonome à première demande (ci-après « *la Garantie* ») de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :
  - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2021, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale;
  - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
  - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et

- si la Garantie est appelée, la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de cinq jours ouvrés ;
  - le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel viennent s'ajouter les prêts de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et sous réserve que le montant maximal de chaque Garantie soit égal au montant tel qu'il figure dans l'engagement de garantie.
- **D'AUTORISER** le Maire, pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;
- **D'AUTORISER** le Maire à :
- i. prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne aux créanciers de l'Agence France Locale bénéficiaires des Garanties ;
  - ii. engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

## **DELIBERATION n° 16 (n°2021-089) : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de Saint-Cézaire-Sur-Siagne et de son budget annexe du cimetière.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

---

## **DELIBERATION n° 17 (n°2021-090) : L'habitat réversible : une solution participative, écologique et abordable – Demande de subvention dans le cadre du Green Deal**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter des subventions auprès du Département des Alpes-Maritimes dans le cadre du GREEN DEAL.
- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à toutes les démarches relatives à ce projet.



---

**DELIBERATION n° 18 (n°2021-091) : Convention de réciprocité avec la commune de Le Tignet relative à la répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques.**

---

**RAPPORTEUR** : Marie AMMIRATI, Adjointe au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE CONVENTIONNER** avec la commune de Le Tignet dans les conditions ci-annexées, à compter de l'année scolaire 2021-2022.

---

**DELIBERATION n° 19 (n°2021-092) : Convention de réciprocité avec la commune de Mons relative à la répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques.**

---

**RAPPORTEUR** : Marie AMMIRATI, Adjointe au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE CONVENTIONNER** avec la commune de Mons dans les conditions ci-annexées, à compter de l'année scolaire 2021-2022.

---

**DELIBERATION n° 20 (n°2021-093) : Convention de réciprocité avec la commune de Valbonne relative à la répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques.**

---

**RAPPORTEUR** : Marie AMMIRATI, Adjointe au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE CONVENTIONNER** avec la commune de Valbonne dans les conditions ci-annexées, à compter de l'année scolaire 2021-2022.

---

**DELIBERATION n° 21 (n°2021-094) : Bibliothèque municipale – autorisation de désherbage.**

---

**RAPPORTEUR** : Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Adjointe au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la responsable de la bibliothèque municipale à procéder au désherbage de la bibliothèque municipale,
- **DE SOLLICITER** l'aide de la bibliothèque départementale pour effectuer ce travail.

---

**DELIBERATION n° 22 (n°2021-095) : Acquisition d'une bande de terre de 825 m2 issue des parcelles cadastrées section C n°1484 et 1724 ayant permis la réalisation de la voie de contournement du parc d'activité des Hauts de Grasse.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ACQUÉRIR** une bande de terre d'une superficie de 825m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles cadastrées C n°1484 pour 675m<sup>2</sup> et C n°1724 pour 150m<sup>2</sup>, conformément au plan de cession joint, au prix de 51,41€/m<sup>2</sup> soit un montant total de 42 413, 25 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à l'acquisition dont notamment l'acte authentique auprès du notaire qui sera désigné ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**AFFAIRES DIVERSES**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 56.

Saint-Cézaire-sur-Siagne,  
Le lundi 27 septembre 2021

Christian ZEDET,  
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne

